



COMMUNE DU VAL DE LA HAYE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, Madame PAINBLANC LESOBRE Marie, Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame Valérie TOCQUEVILLE, Monsieur BOYÈRE Pascal, Monsieur MOTTE Alain, Madame HUET Véronique

MEMBRES REPRESENTES : Monsieur HELLO Guillaume donne pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal
Madame BOULANGER Claire donne pouvoir à Monsieur CARTIER Patrice

ABSENTS : Madame TAFFOREAU Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BOYÈRE Pascal

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2025

Maire a ouvert la séance avec les fils d’actualités :

DISTRIBUTION DANS LE VILLAGE

Le Maire constate que ce sont souvent les six mêmes conseillers qui assurent la distribution dans le village. Par conséquent, le Maire invite chaque élu à tenir son engagement jusqu’à la fin de son mandat, en invitant chaque élu à au moins assurer la distribution dans sa rue.

RESSOURCES HUMAINES :

- Le Maire présente Madame Delphine LANTERI à l’assemblée, la nouvelle assistante administrative qui a intégré l’équipe depuis de 19 août 2025.
- Du 03 novembre au 10 avril, tous les jeudis après-midi, la Mairie va accueillir une stagiaire non rémunérée dans le cadre de la préparation de son concours.

TRAVAUX DIVERS :

- La chaudière de la Mairie a été changée, suite à un dégât des eaux. La nouvelle chaudière avec du cuivre est garantie 5 ans.
- Les travaux de la plateforme de la rue Persil seront réalisés la semaine prochaine. Dès le lundi 29/09/2025, la Métropole assurera en informera directement les riverains en glissant les informations leur boîte aux lettres.
- Les travaux du restaurant scolaire sont achevés, et l’inauguration se déroulera 18 octobre 2025 à 11h00.

SUBVENTIONS OBTENUES :

Le Maire rapporte à l’assemblée que les demandes de subventions relatives aux dépenses d’investissement ayant pour but d’améliorer et valoriser le patrimoine de la commune ont été fructueuses.

La grande partie des subventions déjà accordées provient du Département pour financer :

- Les mobiliers de L’Inter-Val
- Le portail de l’école
- La rénovation de la cantine
- Le parcours patrimoine

Des demandes de subvention ont également été déposées dans le cadre du DETR pour les travaux de la cantine, mais sont encore en instruction.

LES ASSOCIATIONS

- Afin de mieux organiser les affiches et les flyers des associations, un panneau d'affichage mobile, visible à travers les vitres du sas d'entrée de la mairie, va être installé.
- Les associations devraient réserver et utiliser les salles communales de manière raisonnable, et ne devraient pas freiner les locations qui alimentent le budget de la commune. Les associations devraient également respecter des textes qui régissent lesdites associations.

LE FOYER STEPHANAIS

Le Maire rappelle que la commune et le Foyer Stéphanaïs sont liés par un bail emphytéotique, que l'occupant ne souhaite pas renouveler. En conséquence,

La commune aurait 2 choix :

1. Vendre le terrain au Foyer Stéphanaïs, tout en gardant le contingent Mairie
2. Garder le terrain et devenir propriétaire et assurer la gestion des logements de la Résidence Revil

VOYAGE DES AINES 2025 :

Cette année, le voyage des aînés, organisé par le CCAS, se déroulera le 25 septembre 2025 à Paris avec visite de Notre Dame, conférence et visite de la franc maçonnerie, dîner sur la Seine.

EVENEMENTS CULTURELS :

- Les 1er et 2 novembre prochain, 2 peintres vaudésiens vont faire une exposition, avec un vernissage à l'Inter-Val le 31 octobre. Une animation musicale sur scène sera prévue.
- Le 13 décembre prochain, l'équipe de Frederic Grente, celle qui a fait un concert à l'église en mars 2024, a un projet de reprises des titres de comédies musicales à L'Inter-Val au Val de la Haye. L'entrée sera libre mais il y aura une quête avec le chapeau. Laura et Jason seront présents pour les préparatifs.
- Durant la deuxième quinzaine de novembre, un film de reconstruction des années 50, se réalisera avec au Val de la Haye, par Judith GODRECHE. Ce film s'inspire du livre : en mémoire de Annie ERNAUD, qui a eu le prix Nobel. L'équipe de production et la réalisatrice ont déjà repéré et a choisi 3 endroits précis au Val de la Haye.

Après le fil d'actualités, le Maire enchaîne avec les sujets nécessitant des délibérations.

DLB-2025-25 : MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ADHESION AU DISPOSITIF COP 2030

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la stratégie régionale de développement durable et le dispositif **Contrat d'Objectifs Partagés (COP) 2030** portés par la Métropole Rouen Normandie,

Considérant que le COP 2030 vise à accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de transition écologique et énergétique,

Considérant que l'adhésion à ce dispositif permettrait à la commune de bénéficier d'un

accompagnement technique et financier pour développer des actions concrètes en matière de sobriété énergétique, de mobilité durable, de préservation de la biodiversité, d'économie circulaire et de sensibilisation des habitants,

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche collective et concertée à l'échelle métropolitaine pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuver la démarche de manifestation d'intérêt de la commune de Val de la Haye en vue d'adhérer au dispositif régional COP 2030.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'inscription de la commune dans ce dispositif et à signer tout document y afférent

DLB-2025-26 : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE A LA LOCATION DE SALLES

La régie location de salle a été créée en addition avec la régie de la cantine, à l'époque où les parents réglaient les factures à la mairie. Etant donné que désormais, les parents règlent directement avec le système mis en place par le trésor public, il n'est plus utile de garder la cette régie et on peut en conséquence la clôturer.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics locaux,

Considérant qu'une régie de recettes avait été créée par délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2020 pour encaisser les produits liés à la location des salles communales,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir cette régie,

A l'unanimité

DELIBERE

Article 1 : De procéder à la clôture de la régie de recettes relative à la location de la salle communale, créée par délibération du 09 septembre 2020 à compter du 01/10/2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la clôture comptable et financière de ladite régie en lien avec le comptable public.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au comptable public du SGC de de Mesnil-Esnard/Grand Quevilly

DLB-2025-27 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT-76 POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE SUPPLEMENTAIRES

Pour le budget 2026, la Municipalité, ayant un projet d'installation de caméras de surveillance supplémentaires, afin de pouvoir visualiser au niveau de la MAM, le city stade. Afin de respecter la date limite de dépôt de dossier, le Maire est-t-il autorisé à déposer la demande de subvention.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance du DEPARTEMENT 76.

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal,

Considérant que la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection permettra de dissuader les comportements délictueux, de sécuriser les équipements communaux et de faciliter le travail des forces de l'ordre,

Considérant que le Département subventionne les dépenses d'investissement ayant vocation à

favoriser la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement ainsi que la description synthétique du projet, à l'appui de la demande de subvention,

A majorité absolue pour 1 voix ABSTENTION et 10 voix POUR,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 30% auprès du Département 76, pour le projet d'installation de caméras de surveillance supplémentaires, dans le cadre de l'aide à l'installation des systèmes de vidéoprotection.

**DLB-2025-28 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DU
DEPARTEMENT POUR LA COUVERTURE DU BOULODROME**

Pour le budget 2026, les avis de l'assemblée sont mitigés concernant le projet de couverture du boulodrome. A cet effet, il a été souligné de dissocier la demande de subvention et le projet en lui-même.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance de l'Etat au titre de la DETR

Considérant que le boulodrome communal est actuellement non couvert et que cette situation limite son utilisation notamment en période de pluie ou de forte chaleur

Considérant que la couverture du boulodrome permettra d'améliorer les conditions de pratique sportive, de favoriser l'organisation de manifestations sportives et associatives tout au long de l'année et de renforcer l'attractivité du site

Considérant que certains appels à subvention imposent des délais contraints, il est nécessaire d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention afin de préserver les chances de financement, étant entendu que la réalisation effective du projet et l'engagement des dépenses feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal

Par majorité absolue, par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTION

DELIBERE

ARTICLE 1 : Afin de ne pas priver la commune d'un éventuel financement, il convient d'autoriser le dépôt du dossier de subvention à la hauteur de 30% au titre de la DETR et de 30% auprès du département, sous réserve de l'adoption ultérieure d'une délibération autorisant la réalisation effective du projet de couverture du boulodrome.

**DLB-2025-29 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 76 POUR LA
COUVERTURE DU BOULODROME**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance du Département 76

Considérant que le boulodrome communal est actuellement non couvert et que cette situation limite son utilisation notamment en période de pluie ou de forte chaleur

Considérant que la couverture du boulodrome permettra d'améliorer les conditions de pratique sportive, de favoriser l'organisation de manifestations sportives et associatives tout au long de l'année et de renforcer l'attractivité du site

Considérant que certains appels à subvention imposent des délais contraints, il est nécessaire d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention afin de préserver les chances de financement, étant entendu que la réalisation effective du projet et l'engagement des dépenses feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal

Par majorité absolue, par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTION

DELIBERE

ARTICLE 1 : Afin de ne pas priver la commune d'un éventuel financement, il convient d'autoriser le

dépôt du dossier de subvention à la hauteur de 30% au Département 76, sous réserve de l'adoption ultérieure d'une délibération autorisant la réalisation effective du projet de couverture du boudodrome

DLB-2025-30 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE JEUNESSE ET SPORT POUR LA COUVERTURE DU BOULODROME

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le guide des aides à l'investissement des communes et groupements de communes en provenance de Jeunesse et Sport.

Considérant que le boudodrome communal est actuellement non couvert et que cette situation limite son utilisation notamment en période de pluie ou de forte chaleur

Considérant que la couverture du boudodrome permettra d'améliorer les conditions de pratique sportive, de favoriser l'organisation de manifestations sportives et associatives tout au long de l'année et de renforcer l'attractivité du site

Considérant que certains appels à subvention imposent des délais contraints, il est nécessaire d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention afin de préserver les chances de financement, étant entendu que la réalisation effective du projet et l'engagement des dépenses feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal

Par majorité absolue, par 6 voix POUR, 3 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTION

DELIBERE

ARTICLE 1 : Afin de ne pas priver la commune d'un éventuel financement, il convient d'autoriser le dépôt du dossier de subvention à la hauteur de 20% auprès de Jeunesse et Sport, sous réserve de l'adoption ultérieure d'une délibération autorisant la réalisation effective du projet de couverture du boudodrome.

DLB-2025-31 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil municipal,

Considérant que le compte administratif voté en date du 03 juin 2025 fait ressortir des différences avec les montants reportés par anticipation, il convient de régulariser ces inscriptions

A l'unanimité

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la régularisation des inscriptions comme suit :

Recette de fonctionnement	
002	-195
6419	+195

Après les délibérations, Monsieur le Maire a procédé à la lecture du mot du Premier Ministre : Sébastien LECORNU. Ensuite, il a enchaîné avec les questions diverses autour de la table et au sein du public.

CHATS ERRANTS

Madame Marie LESOBRE précise que la campagne de stérilisation des chats errants a démarré depuis le printemps. Des chatons errants ont aussi mis en sécurité pour être sociabilisés. La Municipalité recherchait des familles d'accueil cet été et Madame Fabienne CLARD y a répondu favorablement. Nous la remercions chaleureusement.

COUP DE NETTOYAGE VILLAGE FLEURI

Dans le cadre du concours pour obtenir la deuxième fleur, le coup de propre pour préparer la visite a été fait. Ensuite, les représentants du Département sont passés, et nous attendons le passage des représentants de la Région.

LE BUNGALOW DU TENNIS

Le reste du bardage utilisé pour améliorer le bungalow à côté de L'Inter-Val nous a permis d'embellir également le bungalow au niveau du terrain de tennis. Les travaux vont être effectués à partir du 6 octobre prochain par les agents et Pascal BOYERE.

LE ROND-POINT :

L'ancre de marine installée pour embellir le rond-point qui est désormais bien entretenue, afin de sécuriser ceux qui l'emprunte, a été repeinte avec la peinture appropriée, solution proposée par Monsieur Pascal BOYERE.

LE DYSFONCTIONNEMENT DU BAC :

Lors d'une séance en vue de signer le bon de commande, le Maire va intervenir pour soulever les dysfonctionnements.

CONCERT À QUEVILLON :

Monsieur Patrice CARTIER informe l'assemblée et le public qu'un concert se tiendra le 12 octobre 2025 à Quevillon. Les chanteurs qui sont exclusivement des chefs de chœur font la particularité de ce concert.

POT DE DÉPART

Madame Fatiha ZAIA nous a fait part du pot de départ de Madame Véronique SAUVAGET, l'assistante administrative qui a également assuré l'accueil depuis mars 2023. A l'occasion, un cadeau lui a été offert par certains élus.

ENTRETIEN DES MATÉRIELS DE LA CANTINE

Monsieur Pascal BOYERE s'interroge sur la responsabilité de la commune pour l'entretien des matériels de la cantine.

En réponse à cela, le Maire a énuméré les éléments qui sont à la charge de la mairie à savoir : l'entretien de la lave-vaisselle et l'adoucisseur

L'entretien lié au chaud et le froid

Le réfectoire

Les matériels de la cuisine

Le bureau de Madame Valérie MARAIS est à la charge de NEWREST

OCTOBRE ROSE

Une marche pour l'octobre rose se tiendra le 25 octobre 2025 à 10h00. Cette marche est organisée par l'association « Lovely Solidarity » agissant en faveur des femmes atteintes par le cancer du sein. Il y aura des ventes de goodies et des dons dont les bénéfices seront en faveur de l'association.

DISTRIBUTION DANS LE VILLAGE :

Monsieur MERCIER a pris la parole pour proposer son aide ainsi que celui de son épouse pour assurer les distributions dans le village.

La séance est levée à 20h48

Prochaine séance : le 25 novembre à 18h30 ➡🗨️